

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2014-12-295

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Réserve financière pour les travaux de cours d'eau : affectation
 - 4.3 Vérification des demandes de remboursement de la TPS et de la TVQ : mandat
 - 4.4 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt
- 7- Calendrier 2015 des séances ordinaires du Conseil municipal
- 8- Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes : du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement
- 9- Horaire d'ouverture du bureau municipal : modification
- 10- Convention des employés 2015
- 11- Contrat d'assurance collective des employés municipaux : renouvellement
- 12- Visites de prévention du 415, rue Principale : avis sur la conformité
- 13- Aide financière pour l'amélioration du réseau routier pour 2015 : demande à la députée provinciale
- 14- Entente intermunicipale pour le chemin Saint-François avec Sainte-Angèle-de-Monnoir : prévisions budgétaires 2015
- 15- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : approbation du budget 2015
- 16- Contrat pour la coupe des gazons 2015 : offre de renouvellement
- 17- Fondation Collège Santé : demande de contribution pour 2015
- 18- Analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées : contrat 2015
- 19- Branche 35 de la Rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux d'aménagement et d'entretien

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

- 20- O.M.H. de Sainte-Brigide
 - 20.1 Demande de budget supplémentaire pour 2014
 - 20.2 Budget 2015 : approbation
- 21- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : calendrier des activités 2015
- 22- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : projet pour le Pacte rural
- 23- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 24- Varia
- 25- Période de questions
- 26- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2014-12-296

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2014, de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2014, de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2014, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2014-12-297

Une liste des comptes à payer au 1^{er} décembre 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 62 114,65 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Réserve financière pour les travaux de cours d'eau : affectation

2014-12-298

Considérant les données financières prévisionnelles de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville au 31 décembre 2014 ainsi que les prévisions budgétaires 2015;

Considérant qu'une somme de 60 800 \$ de la réserve financière pour les travaux de cours d'eau ne sera pas utilisée pour l'année 2014;

Considérant que le Conseil municipal désire utiliser ce montant pour le budget de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de retrancher une somme de 60 800 \$ de la réserve financière pour les travaux de cours d'eau, affectée au budget 2014, afin de la rendre disponible pour le budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Vérification des demandes de remboursement de la TPS et de la TVQ : mandat

2014-12-299

Considérant le courriel daté du 28 octobre 2014 de Madame Hélène Turmel, adjointe de la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) offrant aux municipalités de procéder à la vérification des demandes de remboursement de la TPS et de la TVQ dans le but de réclamer des montants supplémentaires, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de mandater la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour procéder à la vérification des demandes de remboursement de la TPS et de la TVQ de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, selon les termes du contrat de services annexé au courriel daté du 28 octobre 2014;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ce contrat de services pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

4.4 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2014-12-300

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 1^{er} décembre 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal suivants :

- Monsieur Mario van Rossum, maire
- Monsieur Philippe Aeschlimann, conseiller au siège No 3
- Madame Diane Thériault, conseillère au siège No 4

7- Calendrier 2015 des séances ordinaires du Conseil municipal

2014-12-301

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2015, lesquelles débiteront à 20h00 :

- | | |
|------------------------|---------------------------------|
| - le lundi 12 janvier | - le lundi 2 février |
| - le lundi 2 mars | - le mardi 7 avril |
| - le lundi 4 mai | - le lundi 1 ^{er} juin |
| - le lundi 6 juillet | - le lundi 3 août |
| - le mardi 8 septembre | - le lundi 5 octobre |
| - le lundi 2 novembre | - le lundi 7 décembre |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes : du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement

2014-12-302

Considérant les jours de congé accordés aux employés municipaux durant la période des Fêtes de Noël et du Jour de l'An;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que, durant la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-303

9- Horaire d'ouverture du bureau municipal : modification

Considérant qu'une secrétaire-réceptionniste a été embauchée (réf. résolution No 2014-11-293);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU que l'horaire d'ouverture du bureau municipal soit modifié comme suit :

- à compter du 5 janvier 2015 : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30;
- à compter du 12 janvier 2015 : du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-304

10- Convention des employés 2015

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2015 »;

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment que le contenu de ce document est conforme à ce qui a été discuté lors de la préparation du budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2015 », tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-305

11- Contrat d'assurance collective des employés municipaux : renouvellement

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'assurance collective des employés municipaux pour l'année 2015 avec Desjardins Sécurité financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

12- Visites de prévention au 415, rue Principale : avis sur la conformité

2014-12-306

Considérant que le propriétaire du 415, rue Principale a fourni à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville un certificat de sa compagnie d'assurance pour cet immeuble à logements (réf. résolution No 2014-08-2010);

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment que ce document n'est pas satisfaisant;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé au technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de procéder à la réinspection de l'immeuble à logements situé au 415, rue Principale;

Considérant que, suite à l'inspection effectuée le 21 novembre 2014, le technicien en prévention incendie a rédigé un rapport de prévention énumérant la liste des anomalies n'ayant pas été corrigées;

Considérant que copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'envoi d'un avis d'infraction au propriétaire du 415, rue Principale concernant les anomalies relatives à la prévention incendie pour cet immeuble à logements et lui demandant d'apporter les correctifs nécessaires dans un délai de 30 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Aide financière pour l'amélioration du réseau routier pour 2015 : demande à la députée provinciale

2014-12-307

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande de subvention de 15 000 \$ à la députée provinciale, Madame Claire Samson, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Entente intermunicipale pour le chemin Saint-François avec Sainte-Angèle-de-Monnoir : prévisions budgétaires 2015

2014-12-308

Considérant l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François traversée par la limite commune des territoires de chacune des Municipalités;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Considérant que, selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant les prévisions budgétaires 2015 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François, lesquelles totalisent 14 700 \$ et se détaillent comme suit :

- déneigement (incluant sel à déglçage) 9 400 \$;
- lignage 1 300 \$;
- asphaltage et pierre (accotement) 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires 2015 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : approbation du budget 2015

2014-12-309

Considérant que le Ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant les prévisions budgétaires 2015 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2015 ont été approuvées le 19 novembre 2014 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions budgétaires fixent à 7 149 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de nommer la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2015;
- d'approuver, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 149 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser le paiement de la contribution financière de 7 149 \$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

16- Contrat pour la coupe des gazons 2015 : offre de renouvellement

2014-12-310

Considérant que le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2014 a été octroyé à Les Pelouses GS (réf. résolution No 2014-01-14);

Considérant la lettre reçue le 24 novembre 2014 de Les Pelouses GS offrant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de renouveler le contrat pour la coupe des gazons 2015, et ce, selon les mêmes conditions qu'en 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2015 à Les Pelouses GS, selon les mêmes conditions qu'en 2014, le tout pour un montant total de 4 594,60 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Fondation Collège Santé : demande de contribution pour 2015

2014-12-311

Considérant la lettre datée du 4 novembre 2014 de Monsieur Luc Forand, président de la Fondation Collège Santé, concernant la demande de contribution pour l'année 2015;

Considérant que depuis l'année 2008, la Municipalité contribue financièrement à la Fondation Collège Santé afin de supporter les activités de la Clinique médicale du Collège;

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment que la procédure actuelle pour la prise de rendez-vous à l'urgence de la clinique n'est pas adéquate;

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment également que le nombre de patients de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pris en charge par un médecin de famille depuis l'ouverture de la clinique est nettement insuffisant;

Considérant que la Municipalité ne désire plus contribuer financièrement à la Clinique médicale du Collège;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'aviser la Fondation Collège Santé que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se retire définitivement du groupe de municipalités faisant partie de la Clinique médicale du Collège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18- Analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées :
contrat 2015**

2014-12-312

Considérant la soumission datée du 21 novembre 2014 de Biolab concernant les analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour les analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées pour l'année 2015 à Biolab, selon les termes de la soumission datée du 21 novembre 2014, le tout pour un montant total de 1 559 \$ plus toutes les taxes applicables, transport inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19- Branche 35 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux
d'aménagement et d'entretien**

2014-12-313

Monsieur le maire Mario van Rossum déclare son intérêt pécuniaire dans ce dossier et se retire de la table des délibérations.

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 35 de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que le rapport d'analyse et d'inspection daté du 2 octobre 2014 préparé par le coordonnateur de cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu mentionne qu'il est nécessaire de mandater une firme d'experts afin d'évaluer les travaux pour rétablir le libre écoulement des eaux;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :

- que les travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 35 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2015;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, dans le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- O.M.H. de Sainte-Brigide

2014-12-314

20.1 Demande de budget supplémentaire pour 2014

Considérant la lettre datée du 29 octobre 2014 de la Société d'habitation du Québec concernant la révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide;

Considérant que ce budget révisé tient compte des ajustements concernant le congé annuel et les jours fériés rétroactivement au 1er juin 2013 et que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 63 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroché

ET RÉSOLU :

- d'approuver la demande de budget supplémentaire de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, telle que présentée;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 63 \$ à l'O.M.H. de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale de 10 % au budget supplémentaire de l'O.M.H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2014-12-315

20.2 Budget 2015 : approbation

Considérant que le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide, approuvé par la Société d'habitation du Québec, indique des revenus de 90 588 \$, des dépenses de 199 961 \$, un déficit de 109 403 \$ et une contribution municipale de 10 940 \$ représentant 10 % du déficit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'approuver le budget 2015 de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, tel que présenté;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

- de prévoir au budget 2015 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville un montant de 10 940 \$ représentant le paiement de la contribution municipale à l'O.M.H. pour l'année 2015;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : calendrier des activités 2015

2014-12-316

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'approuver les activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour les mois de février et mars 2015, à savoir :
 - 13-14-15 février : tournoi de ballon-balai
 - 21 mars : souper Méritas
- d'aviser Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., que les membres du Conseil municipal rediscuteront avec lui des activités du Festival prévues pour le reste de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : projet pour le Pacte rural

2014-12-317

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la description sommaire du projet que le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. désire soumettre à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du Pacte rural, volet « Projets du milieu »;

Considérant que ce projet consiste en la réfection des infrastructures du Festival (phase 3) et que ces infrastructures sont situées sur un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'appuyer la demande du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. présentée à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du Pacte rural, volet « Projets du milieu »;
- d'autoriser le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à procéder à la réfection de ses infrastructures situées

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

sur un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de novembre 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

24- Varia

24.1 O.M.H. de Sainte-Brigide : demande de réclamation aux architectes

2014-12-318

Considérant que l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide a accordé un contrat pour la réfection des balcons de l'immeuble situé au 466, 9e Rang;

Considérant que les plans pour la réfection des balcons ont été préparés par un architecte;

Considérant que lors des travaux de réfection des balcons, les drains de l'immeuble ont été endommagés;

Considérant que la Municipalité a dû payer 10 % du coût des travaux pour la réparation des drains endommagés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander à l'O.M.H. de Sainte-Brigide :

- de réclamer à l'architecte le montant des dommages causés aux drains de l'immeuble situé au 466, 9e Rang lors des travaux de réfection des balcons;
- de rembourser à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le montant qu'elle a payé pour la réparation des drains, et ce, suite aux travaux de réfection des balcons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.2 Montée des Écossais : demande de rencontre avec les députés

2014-12-319

Considérant que la montée des Écossais appartient en partie à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et en partie à la Ville de Farnham;

Considérant que la portion de la montée des Écossais située sur le territoire de la Ville de Farnham est dans un état avancé de dégradation et s'avère dangereuse;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Considérant qu'il semble que la Ville de Farnham ait l'intention de fermer la portion de la montée des Écossais située sur son territoire, ce qui causerait un préjudice aux résidents de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander une rencontre avec Madame Claire Samson, députée d'Iberville, Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, et des représentants de la Ville de Farnham afin de discuter de l'entretien de la montée des Écossais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

26- Levée de la séance

2014-12-320

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire